



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE



Bilan d'activité 2018

Animation Natura 2000

Réseau hydrographique du Beuve – FR 7200802

Réseau hydrographique de la Bassanne – FR 7200694



Dossier suivi par :

Théo HUGUET

06 40 68 44 11

technique@smahbb.fr

Partenaires :



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE

1, Place de la Mairie – 33 124 AUROS

Pôle GEMAPI : Technique au 06 40 68 44 11 – technique@smahbb.fr ; Comptabilité au 09 63 03 47 84 – comptabilite@smahbb.fr

Pôle Irrigation : les mardis de 9h à 13h et de 14h à 18h & mercredis et jeudis de 14h à 18 h au 05 56 65 46 81 – secretariat@smahbb.fr

Table des matières

Rappel de la démarche	1
Les outils de la démarche	1
Les contrats Natura 2000.....	1
Les MAEC.....	2
La Charte Natura 2000.....	2
L'animation et les mesures hors contrat.....	2
Autres outils.....	2
Présentation des sites Natura 2000	3
Réalisations 2018.....	11
Chartes Natura 2000.....	11
Etudes d'incidences.....	12
Détail des Réalisations 2018.....	13
Bilan financier 2018.....	14
Plan de financement – Réalisé 2018	15

Rappel de la démarche

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion, leurs modalités de mise en oeuvre, et les moyens financiers prévisionnels pour maintenir les milieux naturels et espèces dits « d'intérêt communautaire » en bon état de conservation. Il a fait l'objet d'un travail important de concertation qui a permis d'établir un diagnostic, des objectifs et des mesures d'actions concertés avec les acteurs du territoire.

Cette concertation s'est notamment traduite par l'organisation d'une réunion publique, de groupes de travail à chaque étape d'élaboration du DOCOB, de contacts directs et de réunions du comité de pilotage.

Natura 2000 a pour vocation la conservation du patrimoine naturel en valorisant les usages locaux (agriculture, sylviculture, pêche, chasse) qui ont contribué au maintien de la biodiversité.

L'inclusion des terrains dans le réseau Natura 2000 ne modifie pas le statut de propriété. Les espaces désignés sont gérés sans contraintes particulières pour les propriétaires et les usagers, pour autant que les activités n'affectent pas l'intégrité de la zone concernée. La signature de la charte ou de contrat se fait sur la base du volontariat.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de Bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) assure l'animation du DOCOB sur ces sites. Un chargé de mission y est affecté sur 30% d'Equivalent Temps Plein (ETP), le bilan financier à la fin de ce document est basé sur ce découpage en certains points.

Cette année 2019 marque la fin de la 1^e convention d'animation 2016 – 2019. Les objectifs atteints au cours de ces 3 années sont explicités dans ce document.

Les outils de la démarche

La démarche se décline notamment sous la forme des trois outils suivants :

- Le Contrat Natura 2000
- La Mesure Agro-Environnementale et Climatique
- La Charte Natura 2000

Ces trois outils sont destinés à encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, déjà existantes, ou à initier un changement de comportement vers des pratiques plus durables. Ces pratiques, en favorisant la biodiversité permettent d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB.

Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les contrats Natura 2000 permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. 26 contrats sont détaillés dans le DOCOB (Cf. tableau page suivante).

Les MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en oeuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en oeuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.

Les mesures agro-environnementales (MAE) n'ont pas été définies dans le cadre du DOCOB, afin de laisser toute la latitude possible à l'animateur pour élaborer des MAE personnalisées avec les agriculteurs qui seraient intéressés. Néanmoins, des propositions ont été présentées lors d'une réunion de concertation avec les exploitants agricoles présents. Elles font l'objet d'une description dans le Tome 2 du document d'objectifs.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations.

L'animation et les mesures hors contrat

Les missions de l'animateur, recruté pour la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire, sont d'établir le suivi administratif de la démarche ; d'initier la mise en oeuvre des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les MAEC ; d'informer, communiquer et sensibiliser (sur la mise en oeuvre du DOCOB, les enjeux et les problématiques de gestion) ; et enfin d'établir les suivis et la mise à jour du DOCOB (suivis des habitats, de l'occupation du sol, des espèces et mise à jour de la cartographie).

Autres outils

Divers autres outils permettent à l'animateur Natura 2000 d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB, parmi lesquels les démarches d'animations foncières, d'assistance à l'évaluation des incidences, de plans de gestions, de sensibilisation, etc...

Présentation des sites Natura 2000

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne, depuis janvier 2016, porte l'animation du ou des sites Natura 2000 suivants :

- **FR 7200802 - Libellé du site Natura 2000 : Réseau hydrographique du Beuve (ZSC)**
- **FR 7200694 - Libellé du site Natura 2000 : Réseau hydrographique de la Bassanne (ZSC)**

Le territoire Natura 2000 « du Beuve et de la Bassanne » se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde, à 5 km à l'est de Langon et à 12 km à l'ouest de La Réole. Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais qui est limitée au nord par la Garonne, au nord-est par le Réolais, à l'est par le département du Lot et Garonne, au sud par celui des Landes et à l'ouest par l'arrondissement de Bordeaux.

Sur le site du Beuve, il couvre un territoire de 715 hectares composé de 19 communes : *Auros, Bazas, Berthez, Bieujac, Birac, Brannens, Brouqueyran, Castets-en-Dorthe, Cazats, Gajac, Gans, Lados, Lavazan, Saint Côme, Saint Loubert, Saint Pardon de Conques, Saint Pierre de Mons, Sauviac et Sendets.*

Sur la Bassanne, il couvre un territoire de 338 hectares composé de 13 communes : *Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Castets en Dorthe, Castillon de Castets, Floudès, Gans, Labescau, Pondaurat, Puybarban, Savignac et Sigalens.*

Il correspond au cours principal des deux cours d'eau et de leurs affluents. Les milieux les plus humides adjacents au cours d'eau ainsi que des pelouses sèches sur calcaire ont également été intégrés au site (Tableau 1).

<i>Tableau 1 : Caractérisat ion des sites Natura 2000 sous gestion Site Natura 2000</i>	Surface	Nombre de communes	Directive concernée	Nombre d'HIC	Nombre d'EIC	Nombre d'espèces végétales d'intérêt patrimonial
FR 7200802 Réseau hydrographi que du Beuve	715 ha	19	Directive Habitats faune flore	4	18	2
FR 7200694 Réseau hydrographi que de la Bassanne	338 ha	13	Directive Habitats faune flore	3	18	2
TOTAL	1053 ha	29	Directive Habitats faune flore	4	18	2

Chaque espèce et habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. Les habitats d'intérêt communautaires représentent plus de 45% de la surface totale du site et la majorité d'entre eux est actuellement dans un mauvais état de conservation du fait des pressions observées. L'ensemble de ces habitats recensés sur le site constituent un enjeu au niveau régional et européen (Tableau 2).

Habitats naturels d'intérêt communautaire (déclinaisons)	Code EUR 27	Surface (ha)	Structure et fonctionnalité	Enjeux de conservation
Pelouses sèches semi naturelles à faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210*	28.5	Entièrement réparti sur le Beuve, le milieu de cet habitat naturel, le milieu correspond à une mosaïque de pelouses et de buissons de faible hauteur se développant sur un substrat calcaire sec et pauvre en éléments nutritifs. Les pelouses présentent une bonne diversité floristique et entomologique, mais surtout une diversité orchidologique exceptionnelle. Les secteurs d'embuissonnement offrent quant à elles des zones de cache et de nidification pour la faune. Ces milieux sont en très nette régression au niveau national et européen et ne subsistent que par la présence de petites entités ce qui confère un caractère relictuel au milieu.	Important
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	49.7	Avec un couvert végétal strictement herbacé, d'une hauteur comprise en 50 et 80cm, ces prairies sont caractérisées par une diversité floristique et entomologique remarquable, et présentent la particularité d'être relativement pauvres en éléments nutritifs. Les espèces rudérales adeptes des milieux eutrophes ne peuvent donc pas s'y développer, laissant ainsi la place à des espèces moins compétitives, mais moins exigeantes. L'intérêt patrimonial réside donc dans le fait que les cortèges floristiques sont préservés par rapport à la banalisation globale des milieux liée à l'eutrophisation.	Important
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin :	6430	9,5	Contrairement aux prairies qui sont fauchées chaque année, les mégaphorbiaies subissent une pression d'entretien nettement moins importante, permettant le développement d'espèces bisannuelles et trisannuelles. Le couvert herbacé est luxuriant, d'une hauteur de 1.5 à 2.5m, et présente une forte diversité spécifique. Situées en milieu humide, elles jouent aussi un rôle de rétention des eaux puis de restitution progressive. De plus, le réseau racinaire de la végétation, plus développé que celui des prairies, assure une légère épuration des eaux souterraines. C'est aussi un milieu prisé par de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial.	Modéré A important
<u>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></u>	91E0*	241.8	Cette formation est caractérisée par une certaine maturité des boisements qui la constituent. De par la gestion forestière en vue de l'exploitation du bois, les boisements matures sont de plus en plus rares. Largement dominés par les Aulnes et les Frênes, ces boisements présentent tout de même une grande diversité de strates et d'espèces végétales. Ils sont majoritairement implantés en situation de ripisylve et jouent de ce fait un rôle primordial pour le maintien des berges et l'épuration des eaux de ruissellement. Enfin, c'est un habitat naturel favorable à de nombreuses espèces patrimoniales dont le Vison d'Europe, ainsi qu'un corridor écologique pour les espèces liées aux cours d'eau, aux milieux humides, et aux boisements.	Majeur

La conservation de ces milieux et espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site. Par exemple, le maintien de milieux ouverts par une agriculture traditionnelle extensive favorise une diversité floristique profitant au Cuivré des marais ou au Damier de la Succise (Tableau 3).

Groupe	Nom de l'espèce	Enjeux de conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	Modéré
Mammifères	Vison d'Europe*	Majeur
Poissons	Toxostome	Important
Poissons	Lamproie marine	Majeur
Poissons	Lamproie de Planer	Majeur
Reptiles	Cistude d'Europe	Important
Coléoptères	Lucane Cerf-Volant	Modéré
Odonates	Agrion de Mercure	Modéré
Lépidoptères	Cuivré des marais	Important
Lépidoptères	Damier de la Succise	Modéré
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	Majeur
Amphibien	Sonneur à ventre jaune	Important
Mammifères	Barbastelle	Modéré
Mammifères	Grand Murin	Modéré
Mammifères	Grand Rhinolophe	Important
Mammifères	Murin à oreilles échancrées	Important
Mammifères	Murin de Bechstein	Modéré
Mammifères	Petit Rhinolophe	Important

* : *Espèce prioritaire*

De plus, les surfaces enherbées créent des zones tampon autour du cours d'eau et des milieux humides qui filtrent les pollutions diffusées liées aux pratiques intensives et à l'assainissement. Un des enjeux majeurs de ce DOCOB est de maintenir l'activité d'élevage extensif.

La grande majorité des habitats et espèces d'intérêt communautaires du site est inféodée aux milieux aquatiques ou humides. La bonne gestion de l'eau sur le réseau hydrographique est par conséquent primordiale car elle impacte directement cette biodiversité. La présence de nombreux ouvrages hydrauliques (moulins, seuils) sur le cours d'eau entraîne une rupture de la continuité écologique (sédimentaire et de libre circulation des poissons migrateurs) et l'absence d'une gestion concertée de l'eau à l'échelle du site ne permet pas d'obtenir un bon état de conservation des milieux humides.

Grands objectifs	Objectifs opérationnels
1. Améliorer la qualité et la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) - Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique - Agir contre les phénomènes d'érosion de berges et d'incision du lit mineur Mettre en place un entretien des cours d'eau et de leur végétation à l'échelle des réseaux hydrographiques - Mettre en place une gestion commune et concertée de l'eau sur le site
2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et valoriser les pratiques agricoles favorables aux prairies maigres de fauche - Mettre en place un entretien de la ripisylve afin de rouvrir les secteurs fortement embroussaillés et favoriser la reprise par les ligneux - Restaurer les secteurs dépourvus de ripisylve - Mettre en place un entretien des mégaphorbiaies en déprise - Mettre en place un entretien des pelouses sèches en déprise - Adapter les pratiques sylvicoles au maintien de la biodiversité
3. Favoriser les populations de mammifères semi-aquatiques et leurs habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les causes de mortalité directe Favoriser les habitats des mammifères semi-aquatiques - Lutter contre l'expansion du Vison d'Amérique - Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces
4. Conserver la diversité des cortèges de rhopalocères	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles participant au maintien des milieux ouverts
5. Veiller à la conservation du Sonneur à ventre jaune	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'aire de répartition de l'espèce sur le site (reproduction, hivernage, corridors) - Protéger et restaurer les zones à enjeux majeurs pour la conservation de l'espèce
6. Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et diversifier les gîtes - Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres - Maintenir les surfaces de prairies pâturées
7. Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers et les acteurs locaux à la démarche Natura 2000 - Informer et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles - Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation



**Réseaux Hydrographiques du Beuve
et de la Bassanne**
FR 7200802
FR 7200694

SMAH du Beuve et de la Bassanne

Légende

-  Le Beuve & affluents
-  Périmètre du Site Natura 2000
-  Communes

Habitats d'Intérêt Communautaire

-  Prairies Maigres de Fauche de Basse Altitude
-  Megaphorbiaies
-  Forêts Alluviales à Aulnes et Frenes
-  Pelouses Sèches Semi Naturelles

0 1 2 3 4 km

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Principes des actions	Outils	Statut	Remarques	Evolution
1. Améliorer la qualité et la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	Réduire les pollutions (assainissement, eaux ruisselées, agriculture, industries) en lien avec les outils de politique de l'eau existants (SDAGE, SAGE, SPANC, ...) et redonner au milieu ses capacités d'autoépuration	CN 2000 Charte	25%	Contacts avec les services des SPANC pour situer les secteurs sensibles	+
	Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique	Restaurer les ouvrages et aménager les obstacles au passage des migrateurs et au transport de sédiments.	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé		=
	Agir contre les phénomènes d'érosion de berges et d'incision du lit mineur	Restaurer la diversité physique du cours d'eau et veiller à l'entretien des berges fragiles.	CN 2000 MAEC Charte	25%	Opérations de gestion des érosions + replantation de ligneux pour maintien des berges	=
	Mettre en place un entretien des cours d'eau et de leur végétation à l'échelle des réseaux hydrographiques	Encourager la mise en place d'une la gestion douce du lit des cours d'eau et fossés, des berges et de leurs abords (période et fréquence d'intervention, gestion de la végétation rivulaire et des vases extraites) dans le respect du bon état écologique et de la sensibilité du site. Maintenir un corridor de feuillus le long des cours d'eau	CN 2000 Charte	> 50%	Communication avec les propriétaires + Gestion par le SMAHBB	+
	Mettre en place une gestion commune et concertée de l'eau sur le site	Assurer la concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau afin de prendre en compte les besoins de chaque activité.	CN 2000 Charte	25%	Réunions de concertation Agriculture + Pêche	+
2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	Conserver et valoriser les pratiques agricoles favorables aux prairies maigres de fauche	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion extensive des prairies. Promouvoir des modes de gestion adaptés aux espèces présentes dans le DOCOB.	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	=
	Mettre en place un entretien de la ripisylve afin de rouvrir les secteurs fortement embroussaillés et favoriser la reprise par les ligneux	Entretien la ripisylve, la végétation de berges et s'occuper des embâcles problématiques afin d'assurer les nombreux services écologiques des boisements rivulaires.	CN 2000 Charte	> 50%	Communication avec les propriétaires + Gestion par le SMAHBB	=

	Restaurer les secteurs dépourvus de ripisylve	Replanter et entretenir les secteurs du réseau hydrographique n'assurant pas le rôle de corridor	CN 2000 Charte	> 50%	Gestion par le SMAHBB	=
	Mettre en place un entretien des mégaphorbiaies en déprise	Mettre en place une gestion appropriée des mégaphorbiaies afin d'éviter leur fermeture par les ligneux	CN 2000 Charte	25%	Contact avec les propriétaires	+
	Mettre en place un entretien des pelouses sèches en déprise	Mettre en place une gestion appropriée des pelouses afin d'éviter leur fermeture par les fourrés et les ligneux	CN 2000 Charte	25%	Membre du COPIL du lac de la prade (60% des pelouses sèches du sites)	+
	Adapter les pratiques sylvicoles au maintien de la biodiversité	Amélioration de l'entretien des formations arborées et notamment des peupleraies	CN 2000 Charte	25%	Gestion par le SMAHBB	=
3. Favoriser les populations de mammifères semi aquatiques et leurs habitats	Réduire les causes de mortalité directe	Actions sur l'aménagement et la protection des ouvrages hydrauliques	CN 2000 Charte	> 50%	Actions de franchissement avec le Conseil départemental engagées	+
	Lutter contre l'expansion du Vison d'Amérique	Mettre en place une campagne de lutte contre le Vison d'Amérique	CN 2000 Charte	> 50%	Piégeage en convention avec ADPAG	=
	Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	Pour toute opération d'entretien collective ou individuelle (réseau hydrographique, fauche/gyrobroyage), prendre en compte la sensibilité des espèces d'intérêt communautaire (sensibilité maximale en période printanière et estivale)	CN 2000 Charte	25%	Communication auprès des riverains et communes	=
	Favoriser les habitats des mammifères semi-aquatiques	Gestion adéquate, restauration et création de milieux favorables aux mustélidés semi aquatiques	CN 2000 Charte	25%	Maintien des abris dans la végétation	=
4. Conserver la diversité des cortèges de rhopalocères	Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles participant au maintien des milieux ouverts	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion des prairies en adéquation avec la sensibilité des espèces ex : mise en œuvre de retard de fauche	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	=
5. Veiller à la conservation du Sonneur à ventre jaune	Etudier l'aire de répartition de l'espèce sur le site (reproduction, hivernage, corridors)	Mettre en place un suivi des lieux de reproduction identifiés et étudier l'ensemble de son aire de répartition sur le site afin de mieux cibler les mesures en faveur de sa conservation.	HC Animation	> 50 %	Données du PNA Sonneur à ventre jaune reçues au 3 ^e trimestre 2016	+

	Protéger et restaurer les zones à enjeux majeurs pour la conservation de l'espèce	Mettre en place une mise en défens temporaire des lieux de reproduction	CN 2000 Charte	> 50%	Partenariat avec Cistude Nature, porteur du PRA et réunions avec les propriétaires concernés	+
6. Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	Conserver et diversifier les gîtes	Mettre en place des moyens permettant de protéger les gîtes identifiés et améliorer les capacités d'accueil des gîtes potentiels	CN 2000 Charte	Non réalisé		=
	Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres	Amélioration de l'entretien des formations arborées: haies, alignements d'arbres et autres. Mise en place d'îlots de sénescence et sensibilisation sur le territoire.	CN 2000 Charte	25 %	Maintien des ligneux sénescents quand possible + bois mort en bordure de cours d'eau	=
	Maintenir les surfaces de prairies pâturées	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion des prairies en adéquation avec la sensibilité des espèces ex : mise en place d'un pâturage.	CN 2000 Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	+
7. Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et les acteurs locaux à la démarche Natura 2000	Sensibiliser les élus, propriétaires, gestionnaires, usagers de problématiques de gestion/utilisation des milieux par rapport aux enjeux environnementaux du site.	CN 2000 HC Charte Animation	> 50 %	Communication continue via site internet, réunions publiques et salons	=
	Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	Réalisation de supports d'informations pédagogiques à destination de tous les publics (scolaires, habitants des communes, ...); diffusions Internet, lettres d'informations, panneaux d'affichage sur le site	CN 2000 HC Charte Animation	> 50 %	Réalisation d'une lettre d'information diffusée sur le territoire	=
	Informers et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	Sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur les effets des espèces invasives et locales. Les sensibiliser également au respect de la réglementation et aux moyens de lutte.	CN 2000 HC Charte Animation	25 %	Communication orale auprès des riverains rencontrés	+

Réalisations 2018

Chartes Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Engagements de portée générale	Commune des parcelles	Milieu Concerné	Activité Concernée	Surface (ha)	Bénéficiaire
Collectivité 1	2018-2022	Oui	Bieujac	Milieux aquatiques Formations arborées hors forêts Milieux Ouverts	Action des collectivités	3,59	Mairie de Bieujac
Collectivité 2	2018-2022	Oui	Brannens	-	Action des collectivités	0	Mairie à Brannens
Collectivité 3	2018-2022	Oui	Floudès	Milieux aquatiques Formations arborées hors forêts Milieux ouverts humides	Action des collectivités	0,58	Mairie Floudès
Collectivité 4	2018-2022	Oui	Sigalens	-	Action des collectivités	0	Mairie de Sigalens
Collectivité 5	2018-2022	Oui	Barie	-	Action des collectivités	0	Mairie de Barie
Collectivité 6	2018-2022	Oui	Bassanne	-	Action des collectivités	1,11	Mairie de Bassanne
Collectivité 7	2018-2022	Oui	Lados	-	Action des collectivités	0	Mairie de Lados
Collectivité 8	2018-2022	Oui	Pondaurat	Milieux Aquatiques Formations arborées hors forêts	Action des collectivités	4,42	Mairie de Pondaurat

Collectivité 9	2018-2022	Oui	Saint Loubert	Milieux Aquatiques Formations arborée hors forêts	Action des collectivités	0,24	Mairie de Saint Loubert
Collectivité 10	2018-2022	Oui	Sauviac	-	Action des collectivités	0	Mairie de Sauviac
Collectivité 11	2018-2022	Oui	Saint Côme	-	Action des collectivités	0	Mairie de Saint Côme
Propriétaire 1	2018-2022	Oui	Gans	Milieux Aquatiques Formations arborée hors forêts	-	1,83	M. DOUSSOU
Total 2017						11,77	

Etudes d'incidences

Identifiant	Procédure	Objet	Site concerné	Commune	Bordure/intérieur du périmètre	Utilisation formulaire	Avis service instructeur
Projet 1	Déclaration	Raid de la Prade	FR7200802	Bazas, Saint Côme, Birac, Gajac	A l'intérieur et en bordure	Non	Favorable
Projet 2	Déclaration	Trail de Castets	FR7200694	Castets et Castillon Bassanne	A l'intérieur et en bordure	Non	Favorable

Détail des Réalisations 2018

Secrétariat Général	20 jours
Réunions de commission / Conseils syndicaux	3 jours
Rédaction des bilans / demandes de subventions	3,5 jours
Préparation / Vote du budget 2018	1 jour
Formations (PSC1, Budget, CBNSA, FD33...)	5,5 jours
Réunions techniques Natura 2000	5 jours
Participation aux comités de pilotage	1,5 jour
Equipement (devis et achat)	0,5 jour
Connaissance du territoire	4 jours
Cartographie du site et alimentation des bases de données	3,5 jours
Inventaires écrevisses à pied blanc	0,5 jour
Démarche auprès des propriétaires	11,5 jours
Recherche et contact	3,5 jours
Montage des dossier et pré-dossiers	0,5 jour
Intervention de communication (propriétaires et institutions)	2 jours
Participation aux manifestations (Comice agricole, cours...)	5,5 jours
Plan National d'action en faveur du sonneur à ventre jaune	4,5 jours
Contact et Réunion d'information avec Cistude Nature	2,5 jours
Recherche et contact avec les propriétaires	2 jours
Chartes Natura 2000	10 jours
Recherche / Contact propriétaires et collectivités	3,5 jours
Préparation des dossiers	2 jours
Réunions de communication	4,5 jours
Préparation à l'animation 2019-2021	12 jours
Réunions avec les collectivités et signature conventions	7 jour
Travail de mise en place et chiffrage	5 jours
Etudes d'incidences 2018	3 jours
Raid la prade, raid castets et photovoltaïque brouqueyran, Lafarge	3 jours
Participation à la démarche de compensation de l'A65 avec le CD33	3 jours
Préconisations de priorisation	0,5 jour
Terrain de caractérisation des ouvrages et opérations	2,5 jours
TOTAL 2018	68 jours

Bilan financier 2018

		Montant total	Quantité	TOTAL
Dépenses de rémunération				10 479,21 €
	<i>Animateur Natura 2000 (0,3 ETP)</i>	10 478,91 €	1	10 479,21 €
Frais de déplacement (Forfaitaire)				1 238,25 €
	<i>Décompte kilométrique</i>	2 500,00 km	0,32	800,00 €
	<i>Hébergement</i>	4 nuits	60	240,00 €
	<i>Repas</i>	13 repas	15,25	198,25 €
Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)		10 478,91 €	0,15	1 571,88 €
TOTAL				13 289,34 €

Plan de financement – Réalisé 2018

		ETAT	FEADER	Autofinancement SMAHBB
Estimation 2018		27,00%	53%	20%
Mission animation Natura 2000	17 250,00 €	4 657,50 €	9 142,50 €	3 450,00 €
Réalisé 2018				
		27,00%	53%	20%
Mission animation Natura 2000	13 289,34 €	3 588,12 €	7 043,35 €	2 657,87 €
Demande d'acomptes				
	0,00	0,00 €	0,00 €	2 657,87 €
RESTE A PAYER				
	10 631,47 €	3 588,12 €	7 043,35 €	0,00 €

